



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2016

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)	Marie-Jos LIGIER (1 ^{ère} adjointe)	Jackie WITZ (adjoint)
Henri VENTROUX (adjoint)	Laurent BESNARD	Liliane MARSAC
Yannick CAILLET	Claudine LECLERE	Gérard VINAY
Anne-Marie CHOURAQUI	Valérie LE CORRE	Daphné PERROT

Absents :

François MINEAU Pouvoir donné à Moïse CARON
Thierry HECTOR

Présence de : Mr GUILLEE (trésorier) et de Mme MOLLET (secrétaire de mairie)

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19h35, elle a été levée à 22h05

Secrétaire de séance : Marie-Jos Ligier

RAPPEL de L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- **Point financier**
- **Vote du Compte Administratif 2015**
- **Vote de l'affectation des résultats**
- **Vote des taux d'imposition**
- **Vote du budget 2016**

1) Point financier

1.1 Etat à fin 02 2016

Monsieur le Maire explique que les montants de la colonne budget 2016 ne sont pas les définitifs et sont identiques aux dépenses 2015. Les nouveaux chiffres seront intégrés après le vote du budget 2016. Cela étant, ce tableau permet de connaître le réellement dépensé à fin février 2016 et note que ces dépenses sont dans la prévision

2) Compte administratif 2015

Monsieur le Maire présente au conseil le compte administratif 2015 en précisant bien que ce compte est tout à fait le reflet de l'ensemble des comptes fournis lors de chaque conseil sur le tableau de suivi des dépenses avec projection à fin d'année et que ce compte a fait l'objet d'une vérification par le percepteur ici présent.

La section fonctionnement présente un excédent de : **140.746,98 €**

La section investissement présente un déficit de : **46.175,83 €**

Après explications sur certaines dépenses de 2015 et notamment les consommations d'électricité qui restent trop élevées, les coûts cantine plutôt en diminution, une meilleure gestion des dépenses globales, etc., Monsieur le Maire propose de nommer un Président de séance avant de se retirer pour laisser le conseil voter ce CA. C'est Madame Leclere Claudine qui est nommée.



Monsieur le Maire ne pouvant pas voter, la procuration de Mr Mineau ne sera pas prise en compte ce qui donne un nombre de votants de 11. Le CA est donc soumis à délibération du conseil municipal

Contre	0	Abstention	0	Pour 11
--------	---	------------	---	----------------

3) Affectation des résultats

Monsieur le Maire précise qu'une partie de cet excédent doit d'abord permettre de combler le déficit de l'investissement et propose que le reste : **94.571,15 €** soit versé au budget 2016.

Monsieur le Maire a donc soumis à délibération du conseil municipal le projet d'affectation.

Contre	0	Abstention	0	Pour 13
--------	---	------------	---	----------------

4) Budget prévisionnel

Monsieur le Maire donne explications des grandes lignes du budget 2016 que sont :

- ✓ Les travaux de l'église qui présente des risques d'enfoncement côté clocher et qu'il faut commencer afin de lancer les demandes de subventions.
- ✓ La sécurisation de la RD65 (route de Gaillon) et la RD à Cocherel rue Aristide Briand.
- ✓ La mise aux normes obligatoires pour l'accès aux handicapés dans les bâtiments publics.
- ✓ Divers travaux dans Houlbec-Cocherel : parking face à l'école, celui de l'église, du dépôt de verre, les abattages d'arbres menaçants dans les clos, l'élagage d'autre, le remplacement du tracteur tondeuse qui a 20 ans, l'entretien, peinture extérieure de l'ensemble de l'école, le remplacement de lanternes d'éclairage public, les volets de la salle polyvalente et de l'ancienne cantine, le remplacement des radiateurs « grille pain » qui consomment exagérément, divers travaux de voirie.etc.

Compte tenu :

- ✓ De ces dépenses qu'il faut envisager.
- ✓ De la baisse des dotations de l'état qui avoisine les **45.000 €/2 ans**.
- ✓ De l'impossibilité de vendre les deux terrains de la clairière de la Fortelle et appartenant à la commune.
- ✓ Qu'il faut trouver **67.000 €** pour équilibrer le budget.

Monsieur le Maire explique que la seule ressource de la commune est d'augmenter les impôts locaux et propose donc de passer au vote des nouveaux taux. Il propose pour la taxe foncière 2 taux **20.5 % ou 21 %** : la majorité ayant opté pour 21 % le vote propose ce choix et soumet à délibération du conseil municipal les taxes suivantes :

Taxe d'Habitation : 9,55% pour une moyenne régionale à : 14,57%

Contre	1	Abstention	1	Pour 11
--------	---	------------	---	----------------

(V. LE CORRE) (C. LECLERE)

Taxe Foncière : 21% pour une moyenne régionale à : 18,74%

Contre	5	Abstention	0	Pour 08
--------	---	------------	---	----------------

(V. LECORRE)
(C. LECLERE)
(Y. CAILLET)
(D. PERROT)
(G. VINAY)



Taxe Foncier Non Bâti : 44% pour une moyenne régionale à : 44,81%

Contre 2

Abstention 0

Pour 11

(V. LE CORRE)

(C. LECLERE)

L'ensemble de ces impôts permettra une recette de **436.489 €** contre **369.072 €** l'an dernier

Monsieur le Maire propose de passer au vote du budget 2016 et soumet à délibération du conseil municipal le budget prévisionnel 2016 avec :

Une section de fonctionnement qui s'équilibre à : **894.533 €**

Une section d'investissement qui s'équilibre à : **230.058 €**

Contre 0

Abstention 0

Pour 13

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La séance publique a été levée à 22h05.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Prochain conseil municipal : aura lieu le 21 avril 2016 à 20h00

A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.